

A Madame Christine HIVERT, commissaire enquêteur

MAIRIE DE VAL-DU-LAYON

Rue Rabelais

Saint-Lambert-du-Lattay

49750 VAL-DU-LAYON

Le 14 octobre 2021,

Objet : Avis du Groupe Ecologie Ensemble sur le projet de la mise en exploitation de la carrière de calcaire de l'Orchère - Val de Layon

Madame la Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploitation de la carrière de l'Orchère (Val de Layon - 49) sollicitée par la MEAC SAS, le groupe des élu.e.s Ecologie Ensemble du Conseil Régional des Pays de la Loire souhaite mettre en exergue trois problèmes écologiques majeurs associés à ce projet : l'inadéquation avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; les risques écologiques pesant sur la ressource en eau ; l'impératif de préservation de la biodiversité et de lutte contre toute dégradation environnementale. Ces constats nous amènent, par principe de précaution et par cohérence avec les objectifs écologiques régionaux, à émettre un avis défavorable au projet présenté en l'état.

Le premier problème que nous identifions est l'inadéquation du projet avec les objectifs climatiques régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui sont de -22% en 2021, - 31% en 2026, -40% en 2030, -80% en 2050 (par rapport au niveau d'émission de à 2012) Cela correspond à un objectif de baisse de la consommation énergétique en région de -17% en 2021, -22% en 2026, - 28% en 2030, - 50% en 2050 (par rapport à 2012). Or, sur les deux secteurs de l'industrie extractive et du transport routier, ce projet d'exploitation de la carrière aura un impact négatif, générant une augmentation des émissions de gaz à effet sur le territoire : consommation énergétique nouvelle pour l'extraction des 141 000 tonnes annuelles de matières ; augmentation significative du trafic routier de poids-lourds (le secteur routier constituant le 2e poste d'émissions de GES en Pays de la Loire) pour l'exploitation et l'évacuation des matières tout au long de l'année jusqu'à l'usine d'Erbray à 77km. Des dizaines de rotations quotidiennes de semi-remorque sont envisagées sur les 27 années d'exploitation.

La deuxième difficulté majeure porte sur la gestion collective et durable de la ressource en eau. L'exploitation de cette carrière nécessite un pompage d'eau significatif (85 m³/h "de préférence en période de hautes eaux") à une profondeur plus importante que précédemment. Dans un contexte de changement climatique, où la disponibilité de la ressource en eau se réduit de manière significative, où les conflits d'usage s'accroissent chaque année, il apparaît très inquiétant d'autoriser le pompage d'un tel volume en nappe souterraine sans un encadrement plus strict des règles d'exploitation, qui serait conditionné aux évolutions climatiques attendues. Par ailleurs, l'exploitant n'apporte aucune garantie véritablement solide sur les effets de ce pompage et de l'exploitation du site à court moyen et long terme sur les nappes existantes et sur la source d'eau chaude de Chaufonds-sur-Layon.

Enfin, la troisième alerte que nous souhaitons soulever est les risques associés à ce projet en matière de dégradation de la biodiversité. Le site de la carrière est situé en plein cœur du Layon, en zone classée "Espace Naturel Sensible Départemental", en zone Natura 2000, abritant des espèces protégées. Les risques de dégradation des écosystèmes par ce projet sont importants et ne pourront pas être évités. Cela contrevient aux engagements régionaux de préservation de la biodiversité dans la mesure où la recherche d'alternatives à la réouverture de cette carrière ne semble pas avoir été conduite. La justification de ce projet dans une trajectoire plus globale de réduction des rythmes d'extraction des ressources matière (dont le calcaire fait partie) en région Pays de la Loire doit être davantage étayée.

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis défavorable à ce projet qui ne se montre pas en adéquation avec l'impératif climatique et l'impératif de préservation écologique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire enquêteur, l'expression de nos sincères salutations,

Pour les élu.e.s du groupe L'écologie ensemble au Conseil régional des Pays de la Loire :
Lucie Etonno, co-présidente du groupe,
Matthieu Orphelin, co-président du groupe,
Elsa Richard, conseillère régionale (49),
Arash Saeidi, conseiller régional (49).